DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 003-2021

L'an deux mille vingt et un, le 16mars , le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Ghyslaine MACKOWIAK, Vice-présidente, Monsieur Eric ROULOT, Président, étant empêché.

Présents : Madame Ghyslaine MACKOWIAK, Monsieur Jean-Marc RUBANY, Monsieur Mohamed DADDA, Madame Elisabeth GOMEZ, Monsieur Jean-Claude POESSEL, Madame Aminata DIALLO, Madame Servane SAINT-AMAUX, Monsieur Serge JEGOU, Madame Yolande DARMOCHOD, Madame Michèle LE PORT, Madame Alisson DA SILVA, Madame Mireille SCHEYDER.

Excusés : Monsieur Eric ROULOT, Madame Claudine PELTIER et Madame Marguerite SINDAYIGAYA.

Objet : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020

Il est rappelé à l'assemblée :

L'instruction comptable M 14 prévoit que lorsque le compte administratif n'a pas été approuvé avant le vote du budget primitif, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Les membres du Conseil d'Administration sont informés que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020, les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement du Centre Communal d'Action Sociale sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. L'affectation deviendra définitive après le vote du compte administratif 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé sur l'affection des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 1 Abstention,

> D'affecter provisoirement les résultats du Compte Administratif 2020 comme suit :

BUDGET CCAS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultats de l'exercice 2020	Résultats de clôture de l'exercice 2020
Investissement	233 436,76 €	0,00€	13 693,06 €	247 129,82 €
Fonctionnement	40 628,15 €	0,00€	68 131,91 €	108 760,06 €

√ <u>Affectation provisoire des résultats du compte administratif 2020 au Budget CCAS 2021 :</u>

- <u>Recettes d'investissement</u> c/001 – excédent antérieur reporté

247 129,82 €

 Recettes de fonctionnement c/002 – excédent antérieur reporté

108 760,06 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

P/Le Président,

La Vice-présidente, Ghyslaine MACKOWIAK.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.